

# Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 04 juin 2020

*Présents : Andrée Séquier, Lionel Dusserre, Jean-Christophe Dye, Jean Vignon, Anaïs Idelon, Philippe Desfeux, Sandrine Bellier-Benistand, Jean-Marie Guillet, Patricia Mottin, Lucie Valentin*

## *Délibérations du conseil*

### → **Vote des indemnités de fonctions**

Le maire informe le conseil que suite à la loi de finance 2020, une revalorisation des indemnités élus peut être appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le maire indique au conseil que le budget communal 2020 a été voté en mars 2020 sans revalorisation des indemnités élus.

Le Maire propose de conserver l'enveloppe budgétaire identique à celui du mandat précédent.

- Maire : L'indemnité brute mensuelle du maire sera égale au taux de 17% (taux maximal : 25.5 %) de l'indice brut terminal de la grille de la fonction publique, soit 661,19 € brut.
- Adjoint : après concertation avec les adjoints, le Maire propose d'augmenter l'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint au détriment des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints. Cette soumission vient du fait de la charge de travail que le 1<sup>er</sup> aura durant ce mandat.  
L'indemnité brute mensuelle du 1<sup>er</sup> adjoint sera égale au taux de 8,8% (taux maximal 9,9%) de l'indice brut terminal de la grille de la fonction publique, soit 342,26 € brut.  
L'indemnité brute mensuelle des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints sera égale au taux de 5,5% (taux maximal 9,9%) de l'indice brut terminal de la grille de la fonction publique, soit 213,91€ brut.

*Voté à l'unanimité.*

### → **Vote des taxes locales** : le conseil décide d'augmenter pour l'année 2020, les taux de 2%, soit :

Taxe foncière sur le bâti : 9 %

Taxe foncière sur non bâti : 15,11 %

*Voté à l'unanimité*

→ Un habitant sollicite la location d'une bande (3m de large) du terrain communal, parcelle F191, jouxtant sa propriété afin de nettoyer cet endroit où les engins agricoles ne peuvent pas accéder. Le conseil approuve la location de cette bande d'herbe pour l'année 2019, pour un montant de 10 €.

*Voté à la majorité, une abstention.*

→ La vente d'herbe (sans pâturage) du terrain communal, parcelle F191 situé sous l'atelier des services techniques est accordée à M. Villard Nicolas (agriculteur) pour la saison 2020, pour un montant de 40 €. Une partie de cette parcelle est déjà louée à un habitant.

*Voté à l'unanimité.*

→ La commune ne fait pas jouer son droit de préemption pour la vente de la parcelle D537 au hameau des Moreaux.

*Voté à l'unanimité.*

→ Le Maire expose au conseil la nécessité de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de réfection des chéneaux des bâtiments communaux ainsi que des travaux de rénovation du mur du cimetière et pour la réalisation d'un mur de soutènement.

Le conseil approuve la décision de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental.

*Voté à l'unanimité.*

#### **Décision du conseil**

→ Le Maire informe le conseil d'une demande d'habitant souhaitant exploiter un petit terrain engazonné situé à côté de la cage d'escalier de l'immeuble de la boulangerie. Les élus estiment que ce terrain n'est pas adapté pour réaliser des plantations car il est placé devant une fenêtre d'habitation. De plus, deux terrains du lotissement de la Chicoune restent à construire et il s'est avéré que les engins de chantier doivent empiéter sur ce terrain pour manœuvrer.

Le conseil municipal refuse cette demande et informera la personne à l'origine de cette requête.

→ Le Maire informe le conseil que des problèmes récurrents surviennent sur la porte automatique de la boulangerie. Comme évoqué lors du conseil municipal du 19 décembre 2019, les élus souhaitaient trouver une solution alternative à l'ouverture électrique de cette porte, à ce jour des devis ont été réalisés. Le conseil municipal approuve le principe de prise en charge financière de ces travaux afin qu'ils puissent être réalisés prochainement.

→ Le Maire informe le conseil des travaux que le conseil départemental de la Drôme souhaiterait réaliser au niveau des pistes de ski du domaine nordique d'Herbouilly. La commune étant propriétaire des terrains, il lui convient de valider ces travaux. Une rencontre aura lieu entre les élus, l'ONF et le responsable du site nordique afin d'approuver ces opérations.

→ Réflexion sur les loyers professionnels et commerciaux pendant la crise du COVID-19 :

Le conseil municipal attend d'ici fin juin les instructions du gouvernement sur les possibilités et modalités qui seront mises en place à ce sujet.

Les élus souhaitent rencontrer individuellement chaque locataire professionnel ayant été contraint à une fermeture administrative du 17 mars au 11 mai 2020 afin d'évoquer leur situation.

#### **Questions diverses**

→ Le Maire informe le conseil que les agents techniques ont observé une dégradation autour d'une conduite d'eau. En effet, le réseau d'eau approvisionnant le hameau du Bard a une conduite en partie enterrée mais un rang rocheux empêchant son enfouissement, la conduite apparente monte à la verticale. Il a été observé des roches fissurées autour de cette conduite menaçant de la toucher.

Philippe Desfeux s'est déjà rendu sur les lieux mais d'autres élus accompagnés des services techniques iront évaluer la dégradation.

→ Le Maire informe le conseil que la commune ne sera plus éligible aux tarifs réglementés de la vente d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il convient donc de réaliser un comparatif entre différents fournisseurs afin de pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs.

→ Le Maire informe le conseil d'une demande faite par un marchand ambulant de fruits et légumes de la Drôme des Collines qui souhaiterait pouvoir s'installer sur la place du tilleul une fois par semaine pour

vendre ses produits. Le conseil estime que le village ayant déjà deux commerces proposant des produits similaires, il ne convient pas d'accepter cette demande.

➔ Le Maire informe le conseil que le poissonnier présent sur le marché de la Chapelle en Vercors propose une dépose de commandes sur la place de l'Ours au retour du marché pour les habitants ne pouvant pas s'y rendre. Le conseil accepte cette initiative.

➔ Le Maire informe le conseil que l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de la Poste va se libérer très prochainement. Celui-ci doit être rénové avant d'être reloué.

La locataire du 3<sup>ème</sup> étage de ce même immeuble était inscrite sur la liste d'attente pour un appartement plus facile d'accès, celui-ci lui conviendrait.

Le conseil approuve les travaux qui ne pourront avoir lieu qu'à l'automne et la location de l'appartement à la locataire du 3<sup>ème</sup> étage.

Le studio du 3<sup>ème</sup> étage devra également faire l'objet de travaux avant location.

### **Tour de table**

Lionel Dusserre relate la réunion citoyenne à laquelle il a assisté portant sur la sécurité routière sur le plateau du Vercors. En effet, ce problème récurrent aux saisons printemps / été concerne majoritairement la vitesse et bruits des véhicules (motos, voitures). Cette réunion a permis de débiter une réflexion sur comment interpeller les pouvoirs publics face à ce problème qui se pose chaque année et comment mener des actions pédagogiques sur le plateau.

Jean Vignon souhaiterait savoir pourquoi la fontaine du camping se tarit. Il est rappelé que celle-ci provient d'une source en indivision avec la commune qui parfois s'assèche. Des travaux ont déjà été entrepris afin de réparer cette conduite mais ils n'ont pas été finis.

Suite à la demande de l'EPHAD de St Laurent en Royans de désigner un référent personnes âgées, Jean Vignon indique qu'il sera ce référent en tant que responsable du CCAS.

Il informe le conseil qu'Emmanuelle Vignon est volontaire pour faire partie du CCAS de la commune.

Sandrine Bellier-Benistand informe le conseil que des habitants du hameau de Tourtre l'ont informé du danger face aux véhicules circulant trop vite lors de la traversée de la place de Tourtre.

Des élus proposent de se rendre sur place afin d'envisager des solutions.

Lucie Valentin informe le conseil que la commission école se réunira le 15 juin prochain. Il y sera abordé la possibilité du changement des rythmes scolaires.

Andrée Séquier informe le conseil que le Maire et ses adjoints se réuniront les jeudis après-midi pour aborder les dossiers en cours. Les citoyens souhaitant rencontrer les élus pourront le faire, sur rendez-vous, durant ce temps.

Elle informe le conseil que Jean-Yves Wiss a déposé en mairie sa lettre de démission du conseil municipal. Comme la loi l'oblige, celle-ci a été envoyée en préfecture.

Sa démission est effective au 2 juin 2020.

**Le prochain conseil aura lieu le jeudi 2 juillet 2020 à 20h30**

*Secrétaire de séance : Anaïs Idelon*